

Date de dépôt : 22 février 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
Habitat transfrontalier : Anne, ma soeur Anne, ne vois-tu rien
venir ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 janvier 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat
une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

**Le 24 avril 2009, la députée signataire de ce texte avait déposé
l'interpellation urgente suivante¹ :**

*« Si la question de la pénurie de logements est particulièrement aiguë
dans notre canton, notamment pour les ménages aux revenus faibles ou
moyens, on sait que toute réflexion à ce propos doit s'inscrire dans une
perspective régionale. En effet, la concentration d'emplois et le manque de
logements à Genève ont des conséquences par ricochet sur l'ensemble de la
région (explosion de la mobilité, nuisances environnementales, hausse des
prix fonciers, etc.).*

*C'est pourquoi, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-
genevois, plusieurs objectifs ont été déterminés au sujet du logement² ;*

- développer et mettre en œuvre un outil de planification de l'habitat
transfrontalier (Plan directeur de l'habitat transfrontalier et schéma
d'agglomération);*
- construire des logements équitablement répartis au sein de
l'agglomération, accessibles pour tous;*

¹ Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE00768.pdf>

² Voir notamment : http://www.projet-agгло.org/upload/wysiwyg/File/site_internet/Thematiques/Logement/Fiches_actions_logement_dec07.pdf

- accueillir 200'000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030, dont 50% dans le canton de Genève et 50% dans les couronnes française et suisse;
- promouvoir la qualité dans le logement (qualité urbaine, architecturale, énergétique).

A cet effet, un groupe de pilotage a été constitué, le groupe de travail « logement » du projet d'agglomération.

De surcroît, en décembre 2007, a été adoptée la Charte du Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT)³, signée pour le canton de Genève par M. Mark Muller, Conseiller d'État en charge du DCTI. Premier pas d'une politique concertée de l'habitat à l'échelon de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ce document est le reflet de la volonté de tous les partenaires de travailler ensemble. Ainsi, les 12 territoires de l'agglomération s'engagent à adapter leurs politiques du logement aux objectifs de réduction de la pénurie et de rééquilibrage de l'agglomération transfrontalière.

Le 8 avril dernier⁴, une première réunion de travail du groupe de pilotage « logement » a eu lieu. Elle a donné lieu à une lettre des élus français⁵ au président du Conseil d'État genevois. Dans ce courrier, on peut notamment lire :

« (...) En premier lieu, nous avons fortement regretté l'absence de Monsieur le Conseiller d'État en charge des questions de logements à l'échelle transfrontalière. Ce dernier nous avait, en effet, clairement indiqué qu'il se refusait, dorénavant, à participer à ces séances, estimant que les réunions de la commission logement et environnement du CRFG⁶ suffisent à faire le point sur le sujet. Or, nous déplorerions vraiment de ne pouvoir compter à l'avenir sur la présence d'élus suisses au sein de ce groupe de pilotage politique. (...). Nous considérons l'absence de la partie suisse comme un déni de tout le travail effectué jusqu'à présent pour faire évoluer

³ Voir : http://www.projet-agglo.org/upload/wysiwyg/File/site_internet/Charte%20PDHT%20version%20finale%20pour%20PDF%2005122007.pdf

⁴ Soit en 2009.

⁵ Robert Borel, président d'Annemasse Agglo, président de l'ARC; Bernard Gaud, président de la communauté des communes du Genevois Haut Savoyard; Jean Neury, président de la communauté des communes du Bas-Chablais ; Denis Linglin, vice-président de la communauté des communes du Pays de Gex ; Guy Larmanjat, vice-président du Conseil général de l'Ain ; Jocelyne Bloch, conseillère générale de l'Ain.

⁶ CRFG : Comité régional franco-genevois ; il décide des orientations stratégiques proposées par le Comité de pilotage du Projet d'agglomération qui sont soumises ensuite à la décision de chaque instance partenaire.

notre démarche conjointe transfrontalière sur des sujets aussi sensibles que le logement, les transports, l'aménagement du territoire...

(...). Nous sollicitons votre compréhension pour nous accompagner dans ce sens et espérons que nous pourrions à l'avenir compter sur la présence des élus genevois et vaudois et de leurs techniciens. (...) »

Ma question est donc la suivante : quelle implication le Conseil d'État entend-il avoir dans le suivi de la question de l'habitat transfrontalier dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ? Je remercie le gouvernement de sa réponse. »

La réponse du Conseil d'État (9 juin 2009⁷)

Dans sa réponse, le Conseil d'État « réitérait son engagement marqué pour les différentes thématiques liées au développement de l'espace transfrontalier, dont notamment celles relatives à l'organisation du territoire, à la coordination des services à la population, à l'économie, à l'agriculture, mais également au logement ».

Il insistait également sur « les engagements pris dans le cadre du Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier signé le 5 décembre 2007 par les différents territoires partenaires et sa ferme volonté à combattre la crise du logement que connaît notre région en construisant un nombre important de logements à Genève, réaffirmant ainsi clairement son implication dans la question de l'habitat transfrontalier ».

Concernant « la nécessité d'une présence d'élus suisses au sein du groupe de travail "logement" de la commission "Logement et environnement" du Comité régional franco-genevois (CRFG) », le gouvernement expliquait « que la présence des conseillers d'État dans ce type de séances ne s'imposait pas, le pilotage politique étant effectué au niveau des commissions du CRFG » et que Monsieur Mark Muller « avait clairement précisé (...) qu'il ne participerait plus aux séances du groupe de travail "logement" du CRFG, qu'il co-préside, mais resterait, néanmoins, à disposition pour toute interpellation nécessitant une prise de position politique rapide et efficace, mode de fonctionnement qui avait été dûment entériné par la Commission logement et environnement ».

⁷ Voir : <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/IUE00768A.pdf>

Qu'en est-il aujourd'hui de la commission "Logement et environnement" du Comité régional franco-genevois (CRFG) et de son groupe de travail "logement" ?

A notre connaissance

- le groupe de travail "Logement CRFG" ne s'est plus réuni depuis 2008 ! Il est pourtant chargé du suivi du PDHT (Plan directeur de l'habitat transfrontalier) et du schéma d'agglomération (SA2), qui va être déposé à Berne en juin 2012 ;
- la commission "Aménagement, Logement et environnement" du CRFG a été scindée en une "commission environnement" et une "commission logement" ;
- la "commission environnement" se réunit régulièrement sous la coprésidence de Madame Michèle Künzler ;
- quant à la "commission logement", sa dernière réunion a eu lieu... courant 2010 ! A priori, une nouvelle réunion pourrait avoir lieu... au printemps 2012 !

Le financement du Projet d'agglomération deuxième génération (PA2)

De surcroît, le CRFG procède actuellement au bilan des dossiers en discussion dans ses diverses commissions. Ce bilan est nécessaire pour pouvoir réaliser celui de l'ensemble de l'actuel Projet d'agglomération (PA1).

En juin prochain, le Projet d'agglomération de deuxième génération (PA2) va être déposé afin de pouvoir candidater à la tranche B du Fonds fédéral d'infrastructure (2015-2018). Or, il devra être accompagné du bilan du PA1 détaillant ce qui a été réalisé par rapport à ce qui était annoncé. **Il faut savoir que la Confédération pourrait « pénaliser » les cantons qui n'auraient pas tenu leurs promesses en réduisant le subventionnement du PA2...** Le canton de Genève veut-il véritablement prendre ce risque ?

A l'heure où la pénurie de logements s'accroît dans notre canton, aggravant les déséquilibres et les problèmes de mobilité au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ce manque d'engagement est pour le moins surprenant.

Ma question est la suivante :

Le Conseil d'État entend-il vraiment s'impliquer dans le suivi de la question de l'habitat transfrontalier dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment en convoquant les instances de concertation prévues à cet effet ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En matière de logements, l'enjeu est principalement la capacité de Genève de construire plus. Cependant, le Conseil d'Etat s'implique activement dans la réflexion et l'action en matière d'habitat transfrontalier. Il suffit à cet égard de rappeler le nombre important de recherches, qui ont donné lieu à publication, conduites en application des engagements pris dans le Plan directeur de l'habitat transfrontalier (PDHT; cf. notamment <http://www.projet-agglo.org/articles-fr/13,36,383-logement.html>), dont en dernier lieu, soit en 2011, une étude portant sur les « Choix résidentiels et modes de vie dans l'agglomération franco-valdo-genevoise ». Par ailleurs, il est essentiel de souligner qu'une part importante des différentes actions visées dans le cadre du PDHT ont fait l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi régulier dans le cadre du projet d'agglomération avec l'ensemble des partenaires concernés, dans le continuité des fiches actions sur le logement du projet d'agglomération (cf. http://www.projet-agglo.org/upload/wysiwyg/File/v2-3_PA/2_Thematiques/Docs/Logement/Fiches-actions_logement_dec07.pdf).

A cet égard on peut citer en particulier le développement des outils d'observation, essentiellement le recueil de données et leur analyse cartographique, qui permettent notamment d'assurer un monitoring de la politique du logement, conformément aux propositions contenues dans le PDHT (cf. consultation des cartes publiées sur le site de l'observatoire statistique transfrontalier <http://www.statregio-francosuisse.net/>).

Il est à souligner enfin que les instances de coopération transfrontières font l'objet d'une réflexion partagée afin d'en améliorer l'efficacité, étant précisé qu'une réunion de la commission logement est prévue pour le premier semestre 2012.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER